

# Jalon 14

Les projets de verdissement incluent une **composante nourricière** lorsque souhaité par la communauté d'accueil, et en prévoient **l'entretien**

Une composante nourricière fait surtout référence à des plantes comestibles (légumes, fruits, fines herbes, graines ou herbes médicinales), mais également à des installations permettant une production alimentaire (ex. ruches, poulaillers).

## Pourquoi ce jalon?

- Alors que de nombreux ménages sont en situation d'insécurité alimentaire, les espaces peu utilisés (ex. terrain vacant, toit) ou encore en voie d'être revégétalisés (ex. stationnements) offrent un potentiel important pour développer des projets porteurs dans les milieux tant urbains que ruraux. De telles initiatives peuvent démarrer rapidement et inclure une diversité de personnes (genre, âge, appartenance culturelle, etc.).
- Les projets collectifs de verdissement qui incluent une composante nourricière apportent de nombreux bénéfices éducatifs, sociaux, écologiques et économiques :
  - La participation citoyenne pour le choix et la gestion de la composante nourricière (nouveaux fruits et légumes);
  - Le développement de compétences alimentaires et de travail en équipe;
  - La création de liens sociaux et un meilleur sentiment d'appartenance à une communauté;
  - Une reconnexion avec la nature;
  - Un potentiel de valorisation de la biodiversité;
  - L'augmentation de la résilience des milieux de vie;
  - La diminution des îlots de chaleur.
- Il est important de consulter, voire d'impliquer les communautés où sont prévus les projets (école, rue, quartier, résidence, entreprise, etc.), et ce, pour deux raisons :
  - Éviter que ceux-ci soient implantés avec l'aide d'un prestataire, puis laissés à l'abandon. L'entretien des projets doit être planifié en amont, afin de s'assurer du développement des compétences nécessaires chez les membres de la communauté d'accueil.
  - Si les initiatives de verdissement améliorent généralement les milieux de vie et sont appréciées des communautés, elles peuvent contribuer au phénomène de gentrification dans certains secteurs, et mener au déplacement ou à l'exclusion de personnes marginalisées. La participation active de ces personnes à toutes les étapes des projets de verdissement est une condition essentielle à ce qu'elles puissent véritablement en bénéficier à long terme.

## Qui doit être mobilisé?



**Personnes et organisations consommatrices** : individus, organisations, milieux de travail et milieux de vie



**Organismes de financement**



**Société civile**